

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2023

Compte-rendu



1 Décision modificative n°2 – Commune

Cette décision modificative concerne des ajustements budgétaires et des modifications sur des imputations comptables relevant de la section d'investissement de la commune.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a
1 contre : M BOUDON

2 Demande de subventions auprès conseil départemental au titre des aides aux communes

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental les demandes de subventions les plus élevées possibles au titre des aides aux communes pour les opérations suivantes :

- * Création d'un parcours de canoë-kayak à la base de loisirs
- * Création d'un Pumptrack à la base de loisirs
- * Renforcement de la Défense incendie
- * Aménagement de sécurité

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

3 Garantie d'emprunt – Travaux de réhabilitation de 12 logements – Hameau de Feuguerolles avec le Logement familial de l'Eure

Lors du conseil municipal du 26 juin dernier, la commune a accordé une garantie d'emprunt à hauteur de 53 700 € soit 60% d'un emprunt de 89 500 €.

Les conditions de l'ECO PRET ont évolué et le montant du prêt total sollicité auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations est de 181 500,00 € au lieu de 89 500 € initialement. Il est proposé d'annuler la délibération n° 2023/06/14 afin d'intégrer cette modification.

Il s'agit d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 108 900 euros, représentant 60 % d'un emprunt d'un montant de 181 500 euros que Le Logement Familial de l'Eure se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

4 Acquisition de la sculpture « Longue vue » de Monsieur MARTINEAU

Il s'agit de faire l'acquisition de l'œuvre de Monsieur MARTINEAU « Longue vue », pour un montant de 1 000 € et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention qui précisera les modalités de conservation de l'œuvre de l'artiste.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

5 Convention définissant les règles applicables aux réservations de logements sociaux relevant du contingent réservé par la ville de Brionne sur le patrimoine de MonLogement 27

Il est proposé une convention de gestion qui vise à définir les modalités d'exercice des droits de réservation du patrimoine locatif social conformément au 3^{ème} alinéa de l'article L 441-1 du code de la construction et de l'habitat.

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative aux règles de réservation de logements sociaux relevant du contingent réservé par la Ville de Brionne sur le patrimoine de MonLogement 27.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

6 Modification statutaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie – Changement de siège social

Il s'agit de valider la modification statutaire de l'Intercom Bernay terres de Normandie, et notamment le changement du siège social, fixé à Bernay, 1025 route de Broglie.

7 Demandes de subventions auprès du conseil départemental au titre du contrat de territoire

Dans le cadre du contrat de territoire, la commune de Brionne a transmis cinq fiches projets à l'IBTN en charge de la coordination des demandes des communes auprès du Département et de la Région, à savoir :

- Réhabilitation de la friche SIM
- Réaménagement de la friche Siret-Delaporte
- Création d'un pôle multimodal
- Réhabilitation de la promenade de la Risle
- Création d'un parcours de canoë-kayak.

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental, les demandes de subventions les plus élevées possibles au titre des aides aux communes ou du contrat de territoire pour la réhabilitation de la friche SIM.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité